

2015-6668
2016-02-16

**WILSON PÂTE SHOO-BIRD
POUR CHASSER LES PIGEONS ET LES MOINEAUX**

DOMESTIQUE

N° D'HOM.13868 LOI P.A.

GARANTIE : polybutène 86 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 250 g

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

Une substance molle et gluante qu'on étend sur les appuis de fenêtres, gouttières, corniches et toits pour empêcher les oiseaux de s'y percher. Cette pâte adhère légèrement à leurs pattes, ce qui les décourage de revenir. Wilson pâte Shoo-Bird pour chasser les pigeons et les moineaux ne coule pas durant l'été et demeure collante jusqu'à une température de -17 °C. Elle n'est pas soluble dans l'eau.

MODE D'EMPLOI : S'assurer que la surface est propre et sèche en essuyant ou grattant toute la poussière, saleté, peinture écaillée et fiente d'oiseaux. Appliquer une bande de pâte d'environ 2 cm de largeur et 1 cm d'épaisseur, à 1 cm du bord ou le long du point le plus élevé de l'endroit à protéger, sur les toits, appuis de fenêtres, cheminées, corniches et faîtes de bâtiments de ferme, édifices à bureaux et résidences. Sur une surface plus large, il faudra peut-être poser deux bandes ou plus en les espaçant d'environ 10 cm. Pour retirer la pâte rapidement, les applications peuvent être effectuées sur un ruban adhésif résistant à l'eau. Cette cartouche doit être utilisée dans un pistolet à calfeutrer en vente dans les quincailleries. On utilise du solvant de pétrole pour enlever cette pâte des mains et des outils.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuelle (EPI) : Portez des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit. **Précautions environnementales :** Les petits oiseaux peuvent être immobilisés mortellement par ce produit répulsif collant. Suivez toutes les directives du mode d'emploi afin de réduire les dangers pour les espèces protégées par la loi.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant aux ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi

constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

